

CIGL Roeserbann, association sans but lucratif

Modification des statuts

Assemblée générale extraordinaire, 2^{ème} session du 19 octobre 2000 à 14.00 heures à l'administration communale de Roeser.

Présences : M. Arthur Sinner, M. René Ballmann, Mme Pierrette Ferro-Ruckert.

Quorum: 42,85 %

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les statuts du CIGL Roeserbann comme suit :

Chapitre III, article 9, 3^{ème} phrase :

Remplacer « 1.000 francs » par « 25 euros »

Chapitre IV, article 14, première phrase :

Remplacer « au cours du premier trimestre » par « au cours du premier semestre ».

Chapitre IV, article 16 :

Rajouter à la fin de l'article « Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Chapitre IV, article 18, première phrase :

Remplacer « et un membre suppléant » par « et un membre assesseur »

Chapitre IV, article 22 :

Remplacer « les commissaires aux comptes devront être entendus dans leurs observations. » par « les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations. »

Chapitre IV, article 23 :

Remplacer le texte entier de l'article par :

« Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du secrétaire (remplaçable en cas d'empêchement par un autre membre du Conseil d'Administration). Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du trésorier.

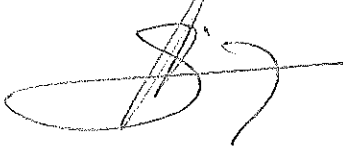
Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association. »

Chapitre V, article 26, 2^{ème} phrase :

Rajouter à la fin « ou par une fiduciaire. »

Remplacer la dernière phrase par « Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier. »

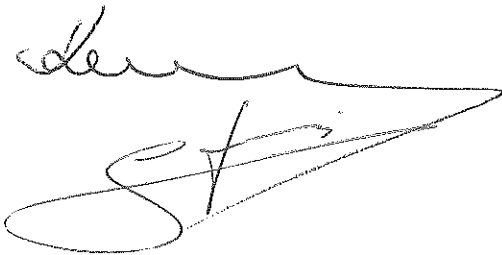
Le Président



Le Secrétaire



Le Vice-Président



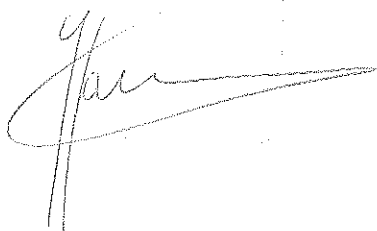
Le Trésorier



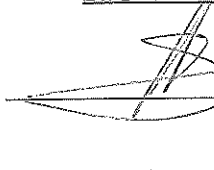
Enregistré à Luxembourg A.C. le

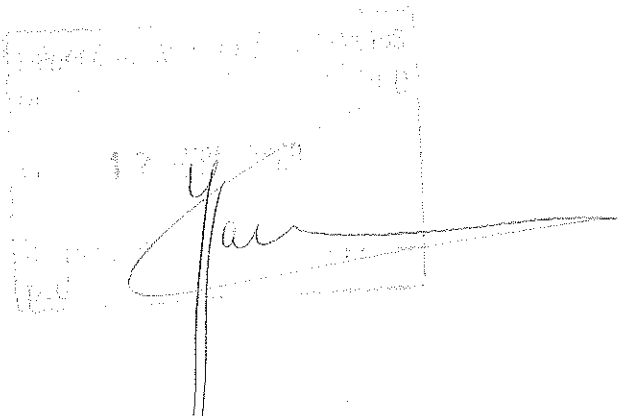
19 NOV 2000


N° 546 fol. 15 case 3
Régie cinq cents francs (500.-)
Le Receveur,
JOSPH LUTLER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'y' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

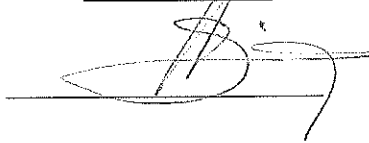
Liste de présence
Assemblée générale extraordinaire
du 19 octobre 2000

<u>NOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
Monsieur Arthur Sinner, président	
Monsieur Joseph Kersch, vice-président	Absent
Monsieur François Stöffel, vice-président	Absent
Monsieur René Ballmann, secrétaire	
Madame Pierrette Ferro-Ruckert, trésorière	
Monsieur François Klein, assesseur	Absent
Monsieur Tom Jungen, assesseur	Absent



Enregistré à Luxembourg A.C. le

10 NOV. 2000
Vol. 516 fol. 15 case 3
Rape cinq cents francs (500.-)
Le Receveur,
Joseph MULLER

Liste de présence
Assemblée générale ordinaire
du 10 avril 2000

<u>NOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
Monsieur Arthur Sinner, président	
Monsieur Joseph Kersch, vice-président	
Monsieur François Stoffel, vice-président	Absent
Monsieur René Ballmann, secrétaire	
Madame Pierrette Ferro-Ruckert, trésorière	
Monsieur François Klein, assesseur	
Monsieur Christian Wolzfeld, assesseur	Absent

Centre d'Initiative et de Gestion Local Roeserbann

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2000

Présences : BALLMANN René, FERRO-RUCKERT Pierrette, SINNER Arthur

Absences : Jungen Tom, KERSCH Joseph, KLEIN Francis, STOFFEL François

Invités : ESCHENAUER Philippe, GLANGE Malou, (Objectif Plein Emploi, Association sans but lucratif), INGLEBERT Alain, JOACHIM Armand

Le président Arthur Sinner a souhaité à tous la bienvenue. La séance débute à 14.00 heures. L'assemblée générale extraordinaire constate que le quorum nécessaire (2/3 des membres) n'est pas atteint. Comme annoncée, une deuxième assemblée générale extraordinaire est convoquée.

1. Modification des statuts

Les statuts sont modifiés d'après l'annexe « Modifications des statuts ». Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

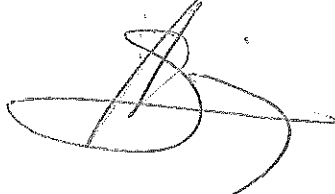
2. Admission de nouveaux membres

Il y a pas d'admission de nouveaux membres.

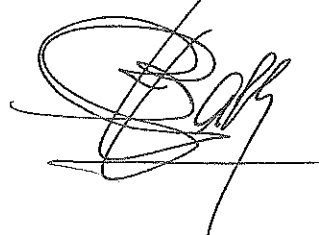
3. Convention OPE-CIGL Roeserbann

La convention a été signée en date du 10 mai 2000.

Arthur Sinner
Président



René Ballmann
Secrétaire



Enregistré à Luxembourg A.C. le

18 Mars 1990

Vol. 546 fol. 15 case 3

Reçu cinq cents francs (500.-)

Le Receveur,
Joseph MULLER

17 Mars 1990

[Signature]